

**Frans Timmermans**

Vice-président exécutif de la Commission européenne pour le "Green Deal"  
européen

**Virginijus Sinkevičius,**

Commissaire européen chargé de l'environnement, des océans et de la pêche

*Commission européenne,*

*Rue de la Loi, 200*

*1049 Bruxelles*



Bruxelles, le 22 juillet 2022

**Objet : Plan d'action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins : ne prenons pas plus de retard, il faut agir maintenant pour l'océan.**

Cher Vice-président exécutif, cher Commissaire,

En tant que député·e·s du Parlement européen travaillant sur la pêche, les politiques environnementales et la protection de la biodiversité, nous attendons avec impatience la publication du très attendu plan d'action de la Commission pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins. Il est essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 dans le cadre du "Green Deal" européen, mais aussi ceux de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" et de la politique commune de la pêche.

Nous sommes confrontés à une crise de la biodiversité et du climat et nous ne pouvons pas nous permettre de retarder davantage les mesures visant à protéger notre océan. La bonne nouvelle, c'est que l'océan est également à l'avant-garde de l'action climatique. Les scientifiques sont clairs : nous ne lutterons pas contre le changement climatique avec un océan appauvri et stérile. Il est crucial que la Commission européenne publie un plan d'action ambitieux, conforme à la vision et aux devoirs décrits dans les lettres de mission de 2019, contenant des mesures concrètes de conservation des ressources halieutiques et des écosystèmes marins, car des océans prospères sont essentiels à la poursuite des activités de pêche à long terme, ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique. Selon l'IPBES, c'est la pêche qui a eu le plus d'impact sur la biodiversité marine au cours des 50 dernières années. C'est pourquoi l'UE doit mettre fin à des décennies de surpêche, protéger et restaurer les écosystèmes marins, et résoudre le problème du cloisonnement de la gestion de la pêche.

Les toutes premières priorités sont d'assurer une mise en œuvre complète des objectifs de la politique commune de la pêche (PCP) et de la législation environnementale de l'UE en protégeant les espèces et les habitats marins sensibles, notamment les fonds marins. Ces mesures, qui s'imposent d'urgence, devraient être complémentaires de la réalisation du taux d'exploitation du rendement maximal durable pour toutes les populations de poissons, dans l'UE mais aussi dans le monde entier, où les flottes de l'UE opèrent.

À cet égard, le plan d'action doit fournir les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'objectif consistant à protéger 30 % des mers de l'UE, dont 10 % des zones strictement protégées, et à mettre fin aux aires marines protégées « de papier ». L'UE doit rendre ces objectifs juridiquement contraignants et fixer des normes communes de protection pour les zones marines protégées, qu'elles soient strictement protégées ou ordinaires. Une protection efficace des zones marines contribuera à l'atténuation du changement climatique. L'océan absorbe plus de 25 % des émissions humaines de CO<sub>2</sub>, mais il s'est à son tour acidifié de 30 % depuis le début

de l'industrialisation. Le plancher océanique agit comme un puits de carbone pour le CO<sub>2</sub> absorbé dans l'atmosphère et doit rester intact pour continuer à remplir cette fonction.

À l'échelle mondiale, les données montrent que 7 % du carbone organique se dépose sur les plateaux continentaux<sup>1</sup>, zones qui sont constamment perturbées par les activités humaines. Les données relatives à la mer du Nord et à la mer Baltique montrent<sup>2</sup> que les sédiments de surface de ces bassins maritimes contiennent de grandes quantités de carbone organique déposé, mais que ces zones coïncident souvent avec une forte intensité de chalutage de fond qui entraîne une remise en suspension du carbone dans la colonne d'eau<sup>3</sup>. Compte tenu de la trajectoire actuelle des émissions atmosphériques anthropiques et du rythme alarmant de la perte de biodiversité, les écosystèmes marins et côtiers doivent être protégés à la fois pour leurs bienfaits environnementaux et climatiques. L'UE doit notamment lancer et financer des programmes de recherche scientifique pour cartographier les habitats marins riches en carbone et les protéger des activités humaines susceptibles de les perturber et de libérer du carbone dans la colonne d'eau, comme les opérations de pêche en contact avec le fond.

Dans sa dernière résolution sur une économie bleue durable, le Parlement européen a demandé que l'on s'attaque aux effets néfastes sur le climat, l'intégrité des fonds marins, les populations de poissons et les espèces sensibles des techniques de pêche telles que les engins de fond, les filets dérivants, les sennes démersales ou les dispositifs de concentration de poissons, notamment en limitant leur utilisation. Elle a notamment appelé à l'interdiction de toutes les activités industrielles extractives nuisibles à l'environnement, y compris l'exploitation minière et l'extraction de combustibles fossiles dans les aires marines protégées. L'extension du réseau actuel de zones marines protégées (AMP) sans améliorer leur niveau de protection et sans s'attaquer concrètement aux impacts négatifs des techniques de pêche les plus nocives ne contribuera pas à la réalisation du Green Deal européen. Le chalutage de fond devrait être interdit dans les aires marines protégées de l'UE, comme l'ont demandé 150 000 citoyens européens.

La protection des écosystèmes marins peut être l'occasion pour le secteur de la pêche d'opérer une transition vers une pêche à faible impact. En plus des mesures restrictives, nous pensons que la Commission doit travailler avec les États membres pour fournir des incitations, non seulement via le Fonds européen pour la pêche maritime et l'aquaculture (FEAMP), mais aussi via l'attribution de quotas de pêche aux pêcheurs qui ont un faible impact ou qui réduisent leur impact sur l'environnement, conformément à l'article 17 de la PCP. Des changements structurels sont également nécessaires afin de protéger les droits des petits pêcheurs artisans de l'UE, et du monde entier, à accéder aux ressources marines dont ils dépendent pour leur subsistance.

---

<sup>1</sup> Dunne et al. 2007. A synthesis of global particle export from the surface ocean and cycling through the ocean interior and on the seafloor.

[https://www.researchgate.net/publication/228366382\\_A\\_synthesis\\_of\\_global\\_particle\\_export\\_from\\_the\\_surface\\_ocean\\_and\\_cycling\\_through\\_the\\_ocean\\_interior\\_and\\_on\\_the\\_seafloor](https://www.researchgate.net/publication/228366382_A_synthesis_of_global_particle_export_from_the_surface_ocean_and_cycling_through_the_ocean_interior_and_on_the_seafloor)

<sup>2</sup> Diesing et al. 2021. Organic carbon densities and accumulation rates in surface sediments of the North Sea and Skagerrak. <https://bg.copernicus.org/articles/18/2139/2021/>; Leipe et al., 2011. Particulate organic carbon (POC) in surface sediments of the Baltic Sea ;

[https://www.academia.edu/1881249/Particulate\\_organic\\_carbon\\_POC\\_in\\_surface\\_sediments\\_of\\_the\\_Baltic\\_Sea](https://www.academia.edu/1881249/Particulate_organic_carbon_POC_in_surface_sediments_of_the_Baltic_Sea) ;

Scheffold et Hense, 2020. Quantifying Contemporary Organic Carbon Stocks of the Baltic Sea Ecosystem.

<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2020.571956/full>

<sup>3</sup> Eigaard et al., 2017. The footprint of bottom trawling in European waters: Distribution, intensity, and seabed integrity.

<https://research.wur.nl/en/publications/the-footprint-of-bottom-trawling-in-european-waters-distribution-> ; Oberle et al., 2016. What a drag: Quantifying the global impact of chronic bottom trawling on continental shelf sediment.

[https://www.researchgate.net/publication/288931962\\_What\\_a\\_drag\\_Quantifying\\_the\\_global\\_impact\\_of\\_chronic\\_bottom\\_trawling\\_on\\_continental\\_shelf\\_sediment](https://www.researchgate.net/publication/288931962_What_a_drag_Quantifying_the_global_impact_of_chronic_bottom_trawling_on_continental_shelf_sediment).

La Commission doit également trouver des moyens de surmonter les lacunes des outils actuels, en particulier dans la politique commune de la pêche, qui rend l'adoption de mesures de conservation très difficile et permet aux États membres individuellement de bloquer l'adoption de mesures de conservation. L'interdiction de l'utilisation des sennes démersales dans la Manche est un bon exemple de mesure soutenue à la fois par les pêcheurs locaux et par les ONG environnementales, mais qui n'est pas encore appliquée en raison de ces lacunes. Il est également urgent d'adopter des mesures plus concrètes concernant la sélectivité des techniques de pêche, la prévention des prises accessoires d'espèces sensibles et la réduction des captures de poissons juvéniles. Des lacunes dans la mise en œuvre du règlement sur les mesures techniques ont été identifiées.

En tant que membres du Parlement européen, nous comptons sur la Commission pour atteindre les objectifs fixés dans la biodiversité de l'UE et attendons avec impatience la publication d'un plan d'action ambitieux.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués,

**Caroline Roose**, députée européenne, Verts/ALE

**Benoît Biteau**, député européen, Verts/ALE

**Rosa D'Amato**, députée européenne, Verts/ALE

**Malte Gallée**, député européen, Verts/ALE

**Claude Gruffat**, député européen, Verts/ALE

**Francisco Guerreiro**, député européen, Verts/ALE

**Martin Häusling**, député européen, Verts/ALE

**Yannick Jadot**, député européen, Verts/ALE

**Tilly Metz**, députée européenne, Verts/ALE

**Ville Niinistö**, député européen, Verts/ALE

**Grace O'Sullivan**, députée européenne, Verts/ALE

**Marie Toussaint**, députée européenne, Verts/ALE